



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION RÈGLEMENT MUNICIPAL

Prenez avis qu'à une séance ordinaire du Conseil tenue le 2 mars 2026, le Conseil municipal de Belcourt a adopté le règlement suivant **Règlement #185-26 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux.**

Le certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement a été délivré par la MRC de la Vallée-de-l'Or, le 19 mars 2026

Le règlement mentionné ci-haut est déposé au bureau de la soussignée au 219, rue Communautaire où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau soit de 9 h à 16 h, les mardis, mercredis et jeudis et qu'il entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Belcourt, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.

*Nathalie Lizotte*

*Directrice générale*

*Greffière-trésorière*

#### Certificat de publication de l'avis public

Je, Nathalie Lizotte, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Belcourt, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement # 185-26 au bureau municipal en date du 24 mars 2026 que prévu au règlement #166-20 adopté le 2 mars 2020 par le conseil municipal.

Je certifie également par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement # 185-26 sur le site Internet de la Municipalité le 24 mars 2026.

Le 24 mars 2026

Nathalie Lizotte, Directrice générale  
Greffière-trésorière